

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2018

Convocations adressées le 19 juin 2018

ORDRE DU JOUR

- *Modification des statuts Communauté de Communes du Chaourçois et Val d'Armanche*
- *Sécurisation traversée de Marolles*
- *Infos et questions diverses*

L'an deux mil dix-huit et le mardi vingt-six juin, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie à vingt heures, sous la présidence de M. Alain LIEUTIER, Maire.

Etaient présents : M. Vincent ROSALIE, Adjoint
Mmes Colette FOLLET, Arlette THUBET ;
Mrs Francis BLOT, Guy DAUVISSAT, Francis GERBEAU

Absents excusés : Mmes Martine DEFAIX (pouvoir à Alain LIEUTIER), Joëlle LORPHELIN (pouvoir à Guy DAUVISSAT), Mrs Jean-Louis DROCHE (pouvoir à Francis GERBEAU), Bernard DEFAIX

Absents : -

Secrétaire de séance : Mme Arlette THUBET



MODIFICATION DES STATUTS COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CHAOURCOIS ET DU VAL D'ARMANCE :

Le Maire fait lecture au Conseil Municipal de la proposition de modification des statuts la prise de compétence facultative pour l'établissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communication électronique en vue du cofinancement du réseau très haut débit porté par la Région Grand Est.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la modification des statuts.

SECURISATION TRAVERSEE DE MAROLLES :

Visa Préfecture le :

Le Maire présente au membre du Conseil les propositions faites par le bureau d'étude C3i pour les travaux suivant :

- **Carrefour des Rues des fossés/Principale/faubourgs et route de Lignièrès** : Déplacement du poteau électrique gênant la visibilité de la rue des fossés et installations d'un giratoire de type pavé ne gênant pas le passage des camions et tracteurs.

- **Carrefour des Rues de la Croix Blanche/du clos/des juifs** : déplacement du monument pour le mettre en face, élargissement du trottoir, suppression du stop rue du clos et rajout d'un stop rue de la croix blanche en descendant.

- **Chemin de Flogny** : Création de trottoir

- **Route de Charrey** : Création de trottoir, rétrécissement de la chaussée, installation d'arbuste.

Le coût estimé de travaux s'élève à 98 715.00 € HT soit 118 458.- € TTC, ces aménagements pourront être subventionné par le Conseil Départemental.

INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

Préfecture le :

- ❖ **Achat d'un scan- dématérialisation comptable** : Le Maire propose l'achat d'un petit scanner pour la dématérialisation des pièces comptables. Le Maire présente le devis de la société CERIG pour un montant de 460.- € HT soit 552.- € TTC. Le Conseil Municipal accepte le devis et autorise le Maire à signer le devis. Décide de modifier le budget principal pour l'achat du scan d'un montant de 600.- €.

Séance levée à 21h00

A Marolles sous Lignières, le 3 juillet 2018
Le Maire,

Alain LIEUTIER